

Dans le cadre des activités de l'ASIN, je vous autorise à publier ma contribution en indiquant mon nom.



Nom, prénom

Adresse

NPA, lieu

E-Mail

Téléphone

Date

Envoyez votre point de vue dans une enveloppe à l'ASIN, case postale, 3822 Lauterbrunnen ou par courrier électronique à: [action@asin.ch](mailto:action@asin.ch)

## A titre de rappel, voici quelques principes constitutionnels : Constitution fédérale de la Confédération suisse

**Article 2**, alinéa 1 : « La Confédération suisse protège la liberté et les droits du peuple et elle assure l'indépendance et la sécurité du pays. »

**Article 58**, alinéa 2 : « L'armée contribue à prévenir la guerre et à maintenir la paix; elle assure la défense du pays et de sa population. Elle apporte son soutien aux autorités civiles lorsqu'elles doivent faire face à une grave menace pesant sur la sécurité intérieure ou à d'autres situations d'exception. La loi peut prévoir d'autres tâches. »

**Article 102**, alinéa 1 : « La Confédération assure l'approvisionnement du pays en biens et services de première nécessité afin de pouvoir faire face à une menace de guerre, à une autre manifestation de force ou à une grave pénurie à laquelle l'économie n'est pas en mesure de remédier par ses propres moyens. Elle prend des mesures préventives. »

**Article 104**, alinéa 1 : « La Confédération veille à ce que l'agriculture, par une production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché, contribue substantiellement: a. à la sécurité de l'approvisionnement de la population. »

**Article 185** alinéa 1 : « Le Conseil fédéral prend des mesures pour préserver la sécurité extérieure, l'indépendance et la neutralité de la Suisse. »  
alinéa 2 : « Il prend des mesures pour préserver la sécurité intérieure. »

**AUNS  
ASIN  
ASNI** asin.ch

[www.asin.ch](http://www.asin.ch) / E-Mail: [info@asin.ch](mailto:info@asin.ch)

Facebook: [@auns.asin.asni](https://www.facebook.com/auns.asin.asni), Twitter: [@AUNS\\_CH](https://twitter.com/AUNS_CH)

CCP: 30-10011-5 / IBAN CH91 0900 0000 3001 0011 5

**AUNS  
ASIN  
ASNI**



Participez dès maintenant!

# Agenda

# « CH – maintenant plus que jamais »

# Faites-nous part de votre avis !

Chers membres, donateurs  
et sympathisants de l'ASIN,

Ces dernières semaines, nous avons tous appris à nos dépens les conséquences de notre impréparation face aux crises, de ne pas prendre suffisamment de précautions adéquates, de négliger des infrastructures pertinentes pour la sécurité et d'ignorer les frontières nationales. **L'ASIN a pour mission de donner un sens aux concepts d'indépendance et de sécurité ainsi que de lutter pour que les mesures nécessaires soient prises.** Avec notre agenda « **CH - maintenant plus que jamais** », nous vous invitons, dans ce contexte particulier, à partager vos opinions, propositions et réflexions pour le maintien d'une Suisse souveraine et sûre : participez !

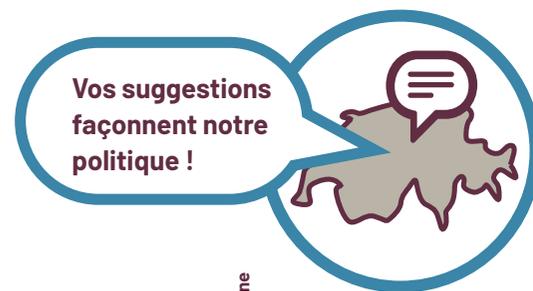
## Statuts de l'ASIN

Article 2 lettre b) : « L'ASIN s'engage pour la sauvegarde de l'indépendance, de la neutralité et de la sécurité de la Confédération suisse. »

**« Restons calmes - forts - unis. Cela nous permettra de rester des hommes libres. »**



Général Henri Guisan, 11 mai 1940



Mon point de vue : 

Grid area for writing the user's point of view.